

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3835 - Lundi 08 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

DROITS DE LA FEMME :

Quelques signaux positifs



Marche de femmes (Photo d'archive)

ENCORE + D'ACTION AVEC LES OFFRES CANAL+

MEN IN BLACK : INTERNATIONAL
EN MARS SUR **CANAL+**



DU 1ER AU 15 MARS 2021
FORMULE LE PACK
+ DECODEUR
A 17 000 KMF
AU LIEU DE 20.000 KMF*

LES OFFRES

CANAL+

*Offre valable aux Comores du 1er au 15/03/21 pour tout nouveau rattachement d'une durée d'un mois en paiement comptant à la formule LE PACK à 16.000KMF/mois. Le décodeur est à 10000KMF ou les 30000KMF. Uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 3 derniers mois. Voir conditions et autres offres en cours en boutiques CANAL+.

CANAL+ Réunion - S.A.S. au capital de 1.500.000 € - R.C.S. de Saint-Denis 352 827 646.

TRANSPORT AÉRIEN :

La compagnie nationale a besoin de « six milliards de nos francs »

Selon le ministre des transports aériens et maritimes Djaé Ahamada Chanfi, la concrétisation du projet de création d'une compagnie aérienne nationale demande la somme de six milliards de nos francs. Une somme qui n'est pas encore disponible, pas plus que le partenaire stratégique à en croire notre interlocuteur. Interview.

Question : A combien se chiffre votre projet de création d'une compagnie aérienne nationale ?

Djaé Ahamada Chanfi : La création de la compagnie nationale est une des priorités du gouvernement comorien parce qu'elle est issue du Plan Comores émergent (PCE) et puise ses forces dans le plan de développement intérimaire qui s'étend entre 2020 et 2024. Pour un fonds de commerce, je me permettrais de dire que six milliards de nos francs pourraient nous faciliter cette tâche. Néanmoins, vous savez très bien que ce projet fait partie du projet phare numéro 5 du gouvernement. Un projet qui englobe la réhabilitation des aéroports, la modernisation des aéroports secondaires mais aussi la construction d'un nouvel aéroport à Anjouan. Ce même projet phare reprend aussi les infrastructures portuaires. Une partie de ces projets sont en cours notamment la réfection du port de Mohéli sur un montant estimé à 162 millions de nos francs. Certes cette tâche n'est pas si aisée mais nous avons cette ambition.

Question : Quel projet écono-

mique derrière cette compagnie aérienne ?

DAC : Dans un premier temps, parler d'économie c'est mieux. Mais peut-on vivre dans un pays comme le nôtre au XXIème siècle, parlant d'émergence, sans une compagnie aérienne nationale comme tout autre pays ? Sur le plan économique, le marché qui a été étudié et revu par les trois experts nationaux nous a démontré que ce marché est potentiel. Si à la date d'aujourd'hui des compagnies desservent dans notre archipel avec près de trois vols par semaine, cela veut dire que dans notre pays nous avons beaucoup de passagers et surtout que nous sommes dans un boulevard à fort potentiel. Je suis convaincu que le poumon de notre économie passe par le transport, et maritime et aérien. Il y a aussi derrière la création de cette société, le renforcement de la solidarité et de l'unité nationale.

Question : D'aucuns dans vos rangs affirment que la compagnie va permettre de développer le tourisme. En quoi une compagnie aérienne nationale constitue un prérequis dans le secteur du tourisme ?

DAC : Le gouvernement a comme vocation de faire du pays un nouveau pôle touristique dans la région Océan Indien. Mais est ce que nous pouvons parler de tourisme sans compagnie aérienne ? Si nous voulons faire des Comores un pôle d'excellence dans le secteur, alors nous devons nous atteler à ce projet et à cette volonté d'une com-

pagne nationale. Le touriste qui va venir de l'Europe pour passer deux ou trois nuits à Dar-es-Salam avant de rallier les Comores ne serait pas aisé. Alors, avec une compagnie nationale, cela va faciliter la rotation et la fluidité du tourisme. Une navigation qui serait moins chère et qui va attirer le plus grand nombre de personnes. Nos projets suivent une logique cartésienne et rigoureuse.

Question : L'État aurait-il un partenaire dans ce projet ?

DAC : Nous sommes à la recherche d'un partenaire stratégique. Nous avons pas mal de pays amis qui pourront supporter ce projet. Et cela va se faire à partir d'un appel d'offre international. Une fois que nous allons reprendre le chronogramme et toucher les acteurs nationaux, c'est là que tout va se déclencher et nous pousser à opter pour le partenaire stratégique tout en tenant compte des textes et des pourcentages à partager entre le partenaire et le pays. Et je vous rappelle qu'il y a des pays amis qui commencent déjà à manifester leur intérêt.

Question : On a vu avec Ikililou environs trois milliards de nos francs débloqués sans résultats. L'État a-t-il vraiment appris de ses erreurs sur ce point précis ?

DAC : Très sincèrement sur ce dossier j'en connais des choses parce que j'étais conseiller spécial du président Ikililou. Et, je peux dire qu'il y a eu des appareils et je



dirais peut-être que si erreur il y a eu, cela doit être partagé car l'Etat son rôle c'est de débloquent les fonds mais il revient aux techniciens chargés du dossier de vérifier les retombés (...). L'achat d'un avion, la réfection et/ou la construction d'un aéroport ou d'un port sont des secteurs sensibles qui exigent une scientificité et des techniques adéquates que nous les politiques, nous ignorons. L'exemple c'est avec la question de l'énergie. Pour ce qui est de tirer des leçons des erreurs alors je peux dire que oui nous avons tiré de nombreuses leçons sur des nombreuses erreurs qui se sont produites et nous sommes convaincus que nous allons y parvenir.

Question : Est-ce que c'est la compagnie nationale sous l'ère

Ikililou qui va renaître de ses cendres ou bien s'agit-il d'une toute autre compagnie ?

DAC : Non ! Cela n'a rien à voir car sous Ikililou il n'y avait pas de projet de compagnie. L'Etat a acheté deux appareils qui ont été donnés à des compagnies privées si je ne m'abuse. Un a été donné à AB-Aviation et un autre à la compagnie Int'Air Iles qui sont toutes les deux des compagnies privées. En conseil des ministres après avoir présenté le projet, il a été décidé d'organiser un conseil spécial en présence des experts qui ont bien expliqué techniquement les avantages et les inconvénients d'une compagnie aérienne, et son impact dans un pays.

Propos recueillis par A.O Yazid

Célébration du leadership des femmes en première ligne dans la lutte contre la COVID-19 et au-delà

Déclaration du Dr Natalia Kanem, Directrice exécutive de l'UNFPA

Journée internationale des femmes

8 mars 2021



Aux quatre coins du monde, les femmes sont des meneuses. Elles mènent à bien des processus de paix, dirigent des entreprises, créent des écoles et des hôpitaux. Elles président des nations et des conseils d'administration. Elles sont à la tête d'organisations internationales ou locales, de groupes confessionnels ou d'équipes sportives, et de mouvements ouvriers ou environnementaux, bien souvent en continuant de prendre soin de leur famille et de leur communauté.

En cette Journée internationale des femmes, nous célébrons toutes les femmes, et en particulier celles qui se placent aux avant-postes du combat pour l'égalité. J'encourage les femmes de tous les âges, aspirant à des positions de leadership, à se lancer. N'attendez pas. Ce droit vous appartient et le monde a plus que jamais besoin de vous.

Aucun pays n'a encore atteint une parfaite parité hommes-femmes en matière de leadership. Cependant, je crois que nous y parviendrons et que les femmes, en unissant leurs forces, feront de ce monde un monde meilleur. L'égalité entre les sexes est synonyme de sociétés prospères. De paix plus solide. La société dans son ensemble en tire profit.

Et pourtant, de nombreux obstacles continuent de barrer l'accès des femmes au pouvoir. Parmi les plus importants figurent notamment les entraves au droit de disposer de son corps. De nombreuses femmes sont dépossédées du pouvoir de décision le plus élémentaire concernant leur propre corps : avoir ou non des relations sexuelles, utiliser ou non des moyens de contraception, ou même opérer ses propres choix en matière de soins de santé.

Aucune femme ne devrait se trouver privée de ces choix. Pourtant, un an après le début de la pandémie de COVID-19, nous constatons à quel point les crises peuvent exacerber les obstacles existants qui entravent la capacité des femmes à disposer librement de leur corps : les services de santé sexuelle et reproductive ont été fermés ou suspendus dans le

monde entier, et la violence basée sur le genre est montée en flèche.

Une femme qui ne peut disposer librement de son corps risque de voir se multiplier les obstacles à l'égalité tout au long de sa vie, limitant ainsi l'éventail des choix et des droits qui lui serait indispensable pour accéder au pouvoir. C'est pourquoi nous devons nous assurer que les femmes disposent des compétences et des possibilités propices à leur leadership, mais aussi qu'elles puissent construire leur parcours sur le socle solide du droit à disposer de leur corps.

Tout au long de la crise de la COVID-19, les femmes ont maintenu à flot des sociétés entières : majoritaires parmi les travailleurs de première ligne, elles ont permis de soutenir les systèmes de santé, tout en assumant avec courage des responsabilités supplémentaires au sein de leur foyer, où elles se sont occupées des personnes malades et des enfants privés d'école. Elles ont fait en sorte que les centres d'accueil puissent rester ouverts aux femmes victimes de violences, et elles ont littéralement gravi des montagnes pour distribuer des moyens de contraception.

En résumé, les femmes ont elles-mêmes offert des preuves éclatantes et inoubliables de la valeur de leur leadership. Celles-ci doivent être célébrées et renouvelées, jusqu'à ce qu'émerge un monde dans lequel chaque femme pourra prendre le contrôle de son corps et de sa vie, dans lequel les femmes exerceront le pouvoir d'égal à égal, comme c'est leur droit.

DROITS DE LA FEMME :

Quelques signaux positifs

Le 6 juillet 2020, à l'occasion de la célébration de la fête nationale à Hombi Anjouan, le chef de l'État Azali Assoumani avait pris l'engagement solennel de partir en guerre contre les violences faites aux femmes. Si le nouveau code pénal a criminalisé le viol, la parité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la politique peine à progresser.

C'est sous le thème « leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 » que la journée internationale de la femme est célébrée ce lundi 8 mars dans des conditions

pas comme d'ordinaire, pour cause de la Covid-19. La Journée sera plutôt célébrée sous l'autorité du chef de l'État, du ministère de la santé, du commissariat au genre et des Nations Unies. Ce thème est choisi justement pour rendre hommage aux incroyables efforts déployés par les femmes et en vue de façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19.

Pour ce qui est des droits de la femme comorienne, en première ligne dans la lutte contre la crise sanitaire de par entre autres les soignants dont la majorité sont des femmes, force est de constater qu'elle est encore marginalisée et

les agressions sexuelles dont elle est victime semblent avoir encore des beaux jours devant elles malgré, il faut le reconnaître, les efforts des autorités pour enfin en finir. En effet, le nouveau code pénal qui vient tout juste d'être promulgué par le chef de l'État à la mi-février, porte une grande nouveauté puisqu'il criminalise les viols sexuels.

Au mois d'août 2020, étaient tenues à Moroni des audiences spéciales sur des affaires d'agression sexuelles. Une façon de redonner un peu de couleur à la lutte contre le fléau contre lequel, un mois auparavant, soit le 6 juillet, le chef de l'État s'était engagé à mener un com-

bat sans merci. Il faut dire que les discours n'ont pas tardé à se traduire en actes, du moins pour cette fois, quoique beaucoup reste à faire.

Pour ce qui est de l'égalité homme et femme, le chef de l'État aura marqué son mandat par quelques faits notables. Il a cassé les codes. Pour la première fois, une femme a pris la parole dans la cérémonie officielle de commémoration de la naissance du prophète l'année dernière. Une initiative qui a fait grincer des dents du côté des conservateurs, mais qui a reçu un accueil grandiose chez les progressistes. En 2018, Azali Assoumani avait invité à la grande mosquée de

Mitsoudjé des femmes, dont l'ambassadrice de France à l'occasion d'une adresse à la nation en vue du referendum du mois de juillet, après la prière de l'eid el-fitr.

Pour ce qui est des postes de prise de décision, la femme comorienne est reléguée au strapontin. Sur 15 membres du gouvernement, on ne compte qu'une femme. Une encore sur trois gouverneurs au niveau des trois îles indépendantes. Un taux de représentativité très en deca des attentes, et surtout que les nouveaux textes ont prévu la parité entre les hommes et les femmes.

Andjouza Abouheir

JOURNÉE DE LA FEMME

Pour Hifadhwi, les femmes comoriennes sont sous-représentées en politique

Pour célébrer la journée internationale des droits de la femme, l'ONG Hifadhwi consacre du 08 au 15 mars une semaine virtuelle dédiée à la cause de la femme. C'est l'occasion pour l'ONG d'appeler les partenaires et le gouvernement à accompagner davantage les ONG pour la promotion des droits de la Femme.

Devant la presse vendredi 05 mars dernier, l'ONG Hifadhwi a dévoilé les différentes activités de la semaine dédiée à la femme. Selon la présidente de l'ONG, Rahmatou Goulam, accompagnée de son coordinateur et de sa secrétaire générale, la crise sanitaire a poussé Hifadhwi à « se réinventer afin de maintenir la position d'organisation dynamique et engagée ». L'ONG va se concentrer sur des

actions d'information, de communication et de sensibilisation à travers une semaine virtuelle de mobilisation contre les violences faites aux femmes et aux enfants, allant du 08 au 15 mars 2021, sous le thème: "L'instinct maternel, arme pacifique pour combattre la violence à l'égard des femmes pendant la période de la COVID-19".

« Chaque 8 mars est un moment de réflexion, de visibilité et d'action pour les associations de défense des droits des femmes. C'est aussi une occasion unique d'attirer l'attention des médias, des politiques et de l'opinion publique sur les inégalités et les injustices dont les femmes sont victimes à travers le monde. Notre organisation commémore chaque 08 mars, sa naissance en organisant une semaine d'activités de terrain, mais cette fois-ci, la crise sanitaire nous

pousse à réfléchir autrement », souligne-t-elle.

Ce thème s'aligne avec celui retenu à l'échelle internationale "leadership féminin : Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 " pour célébrer les incroyables efforts déployés par les femmes et les filles du monde entier en vue de façonner un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19. Dans le pays, elles sont nombreuses dans cette guerre commune en tant que professionnelles de santé, pourvoyeuses de soins, innovatrices, organisatrices communautaires.

C'était l'occasion pour l'ONG de tirer encore la sonnette d'alarme. Malgré la mobilisation de la société civile, des partenaires et l'engagement du chef de l'État dans cette lutte, le fléau prend de l'ampleur et

comme partout dans le monde, les femmes comoriennes sont victimes de violences sexuelles et économiques. Elles sont agressées, battues, violées pour la simple raison qu'elles sont femmes. Elles sont sous-représentées dans les milieux culturels, sportifs, et politiques, pour ne citer que ceux-là. Elles sont discriminées avec des paroles sanglantes qui tendent à rabaisser la femme.

« Ces agissements de certains hommes sont souvent inculquées dès le jeune âge. Les Femmes Comoriennes vivent des situations économiques très précaires. Elles assument la totalité du travail domestique et le soin des enfants, gratuitement et de manière invisible », s'indigne-t-elle.

En 2020 dans l'ensemble des services d'écoute, l'ONG Hifadhwi dispose de chiffres des cas signalés

non enregistrés (CSE), dont 18 cas d'agressions conjugales chez la femme, 10 cas d'agressions sexuelles sur mineurs, 17 cas d'agressions en milieu scolaire et 08 abandon d'enfants, dans l'ensemble des îles. Ces chiffres paraissent moindres mais sont énormes en réalité, par la taille de la population et des valeurs culturelles.

« Il faut que le gouvernement et les partenaires au développement accélèrent le processus de mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement Durable des Comores (SCA2DD, PDI), et du Plan Comores Émergents (PCE) » insiste la présidente de Hifadhwi.

Andjouza Abouheir

DROITS DE LA FEMME :

Bouchartai Abdoulhalim : "Il reste beaucoup à faire"

À l'occasion de la journée mondiale de la femme célébrée ce 8 mars, nous sommes allés à la rencontre de Bouchartai

Abdoulhalim, vice-présidente au niveau de Mohéli du réseau femme et développement, responsable de l'ONG Hifadhwi dans l'île et qui a occupé plusieurs postes politiques également dans l'île. Au niveau national, elle était secrétaire d'État mais aussi ancienne commissaire nationale de la solidarité, de la protection sociale et de la promotion du genre. Elle a accepté de répondre à nos questions.

LGDC : Ce lundi nous célébrons la Journée mondiale des Droits de la Femme. Quelle signification donnez-vous à cette Journée ?

Bouchartai Abdoulhalim : La journée de 8 mars n'est pas réellement une journée de fête ni d'ap-

plaudissements. C'est une journée de mobilisation et de manifestation. Elle est l'occasion de faire le bilan sur la situation de la femme dans le pays, de préparer l'avenir des futures femmes, faire entendre les revendications des femmes et enfin fêter les acquis.

LGDC : Vous avez tant milité pour la cause féminine. Croyez-vous que cette lutte a donné ses fruits ?

BA : Évidemment nous avons des fruits. Quand on regarde l'histoire de la femme comorienne, elle nous révèle que nos grand-mères ont subi une discrimination non néglige-

able. Elles étaient éduquées seulement à faire la cuisine, s'occuper de ses enfants et de leurs époux. Aujourd'hui beaucoup de femmes sont instruites au même niveau que les hommes. Même si nous sommes loin de nos objectifs mais nous espérons beaucoup car c'est une question de changement de comportement et cela demande beaucoup de temps.

LGDC : Quand vous parlez d'égalité du genre, ne pensez-vous pas que vous vous mettez en contradiction avec la religion musulmane ?

BA : Je crois que le rôle accordé à la femme dans le Coran provoque aujourd'hui de nombreux débats. Par ailleurs chaque pays l'interprète à sa façon. Certains pays musulmans ont choisi d'appliquer celui qui leur convient politiquement. Et dans notre pays, on a brisé le tabou aujourd'hui, nous avons une femme

gouverneur et on reste un pays musulman.

LGDC : Quel conseil donneriez-vous aux jeunes femmes d'aujourd'hui et à nos gouvernants ?

BA : Je m'adresse aux jeunes filles d'aujourd'hui pour leur dire de ne jamais baisser les bras face au combat de l'égalité entre homme et femme car elles sont les responsables de demain et si elles commencent dès aujourd'hui je suis sûre qu'elles réussiront. Pour les dirigeants du pays, qu'ils soient sensibles aux causes féminines et qu'ils partagent équitablement les places de décision entre hommes et femmes en particulier dans le gouvernement. Certes nous avons une femme gouverneur et une ministre et quelques députés mais il reste beaucoup à faire.

Propos recueillis par Riward



Bouchartai Abdoulhalim.

IMMIGRATION

Idriss Saandi et le service d'immigration sur le fond d'un conflit de compétences

Idriss Saandi et le service d'immigration se font front. Le premier accuse le ministre de l'intérieur d'être influencé par un étranger et le service public répond en regrettant les propos de l'avocat. Pour justifier le refus d'entrée du client de maître Idriss, le chef de l'immigration dit que ce dernier n'avait pas les conditions requises pour entrer sur le territoire.

Sur une vidéo sur sa page Facebook, Me Idriss accuse le ministre de l'Intérieur de « recevoir des ordres d'un citoyen turc » qui est aux Comores. Une vidéo qui a aussitôt enflammé la toile. Dans ses propos, il accuse un certain Haidar d'influencer certaines autorités comoriennes dans certaines décisions. A l'origine de ce coup de gueule, il s'agit d'un dossier entre ce Haidar et un autre turc qui voulait venir investir aux Comores, selon lui. « Ce Haidar a influencé d'une manière à ce que mon client n'ait pas un renouvellement de son visa. Il a donc contacté ceux qui détiennent le service d'immigration pour leur dire de ne pas lui renouveler. Le frère de mon client lui aussi n'obtient pas de renouvellement. Le ministre de l'intérieur comorien, Kiki a reçu l'ordre de Haidar de ne pas renouveler le visa à ces gens-là », confirme maître Idriss Saandi

regrettant que le frère de son client, marié à une comorienne ne bénéficie ni d'un renouvellement ni d'une obtention de la nationalité comme stipule dans le code. L'avocat parle d'un traitement cruel et inhumain face aux citoyens turcs sur le territoire comorien.

Après cette sortie, la direction de la sûreté nationale est montée au créneau et dit regretter les accusations portées par l'avocat à l'endroit du ministre de l'Intérieur, Mohamed Daoudou. Pour revenir sur les faits, le service de l'immigration du ministère de l'intérieur rappelle que les personnes en question ne remplissent pas les conditions pour entrer sur le territoire. Ali Bacar Hamadi, chef de département de l'immigration laisse entendre que « pour entrer dans le territoire comorien, il faut avoir un passeport valide, une invitation officielle ou un visa et un billet aller-retour », des documents dont selon lui, « le turc en question ne remplissait pas ».

« Je tiens à vous rappeler ici que ce n'est pas la première fois qu'on renvoie des personnes à l'entrée de nos frontières. Tous ceux qui ne remplissent pas les conditions requises dans les textes nous ne les laissons pas entrer et c'est le cas dans cette affaire dont on accuse le ministre de l'intérieur d'être responsable », explique le chef de département

de l'immigration pour qui la décision ne relève que de ses compétences.

Pour amplifier et préciser sur les pourquoi du comment des citoyens étrangers sont renvoyés, Abidina Bourhane, chef de la surveillance du territoire, laisse entendre que des suivis à l'intérieur du pays peuvent se faire pour connaître les raisons et motivations de ces gens. Le service d'immigration rappelle en effet que « même ce Haidar en question a des problèmes et n'arrive pas à obtenir un séjour ». Le dossier n'est pas si compliqué mais qu'en est-il du fond ?

A.O Yazid



Me Idriss

STARTUP IMPACT & RÉSILIENCE

1ère édition

Du 19 au 21 Mars 2021
Fomboni - Moroni - Mutsamudu

Vous avez une idée d'entreprise qui peut impacter positivement votre communauté et apporter une solution durable face au COVID 19?

Lancez vous !!!

AGRICULTURE DURABLE - ECONOMIE BLEU - RECYCLAGE -
 ENERGIE RENOUVELABLE - TECHNOLOGIE - EDUCATION - SANTE -
 FINANCE - PETITE INDUSTRIE - URBANISME

Postulez en ligne jusqu'au 12 mars 2021 à 18h00 heure locale

Lien pour s'inscrire: <https://forms.gle/CYuLuncTGfoKAJzP7>

Plus d'infos: efoicom2012@gmail.com

La Gazette des Comores
 BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
 Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement
 (Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

LA FEMME ET LE SPORT

Journée mondiale de la femme : L'absence de la course féminine attriste les concernées

Pour les femmes sportives, la commémoration de la journée mondiale de la femme (08 mars) n'est jamais passée inaperçue aux Comores. Tous les ans, l'association « Femmes en Mouvement », organise une course féminine. Mais, état d'urgence sanitaire oblige, la 9e édition reste un rêve. Bien entendu, l'absence de cet événement attriste les sportives. L'épreuve est plus conviviale que concurrentielle. L'édition 2021 aurait permis à la participante la plus âgée, Mzouhali Mze de Mitsamiouli, de souffler sa 67e bougie.

Pour la demi-marathonienne de Moroni, Zakia Mohamed, l'absence de la course féminine, à l'occasion de la Journée mondiale de la femme, est regrettable. Elle s'exprime : « Quand la covid-19 atteindra un déclin significatif, je pense que la reprise du sport, notamment la course de la femme, est indispensable. Je suis triste de sa suspension. Courir collectivement procure une grande

gaieté expansive. On rencontre d'autres femmes ouvertes et joyeuses. En plus de la liesse populaire, on améliore aussi l'état de santé. On développe une bonne dose de tonicité. Cette course est donc salutaire et indispensable pour les femmes, tous les âges confondus ».

Depuis mars 2020, le Gouvernorat de Ngazidja a fait sienne cette course, associée à la journée mondiale de la femme, qu'il rebaptise « La Lycéenne ». Mais, fidèle au principe de valeur d'entente et de relation consensuelle, l'association culturelle, sportive et socio-éducative, Femme en Mouvement, compte revaloriser les 25 novembre, qui correspondent aux journées mondiales de lutte contre les violences contre les femmes et les enfants. « Avec courtoisie, nous cérons le mois de mars au Gouvernorat. En échange, nous comptons organiser la traditionnelle course de la femme à chaque mois de novembre. La journée, destinée aussi à faire bouger la femme, dénonce les violences conjugales et, redynamise la politique pour le genre. Si tout va bien,



Demie-marathonienne Amina Ibrahim.

rendez-vous à la place de l'indépendance en novembre prochain », nous murmure une des pionnières de la course de la femme.

Amina Ibrahim de Moindzaza-Mboini se soumet aux directives des autorités nationales, relatives à la suspension de toutes activités sportives et, autres regroupements

confessionnels, musicaux et j'en passe. « La suspension de la course de la femme nous attriste beaucoup. Pour nous les sportives de l'Archipel, c'est la seule opportunité qui nous est offerte pour célébrer et fêter la journée mondiale de la femme. On bouge. On s'amuse. On entretient la santé. Même si cette

liesse populaire se passe une fois par an, elle est toujours enrichissante. Si l'hypothèse de revaloriser sportivement les mois de novembre se réalise, les femmes, de 16 à plus de 50 ans, seront très contentes, ».

Bm Gondet



Moroni, 7 March 2021

Dossier Ref: No: OPS/HRM/2021-032

AVIS DE RECRUTEMENT

Consultation nationale pour l'élaboration d'outils d'aide au traitement, l'analyse et la présentation des données sur les cas des enfants victimes de violences en Union des Comores

I. Informations générales

L'UNICEF Comores recherche activement une institution pour la consultation pour l'élaboration d'outils d'aide au traitement, l'analyse et la présentation des données sur les cas des enfants victimes de violences en Union des Comores

N.B : Poste réservé uniquement aux candidats de nationalité comorienne.

Fonction : **Consultant (e)**
Fonction du superviseur/Niveau :
Administrateur au Programme
Unité Organisationnelle : **Programme**
Lieu de travail : **Ngazidja, Mohéli et Anjouan**
Grade : **Forfait**
Date d'entrée en fonction : **22 mars 2021**

Qualifications requises :

Expert 1 :

Être titulaire d'un diplôme post-universitaire (MASTER II, DEA ou DESS) en Informatique, en cartographie ou dans un domaine équivalent ;
Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le développement et la conception des cartes géoréférencées ou d'autres travaux similaires ;

Expert 2 :

Être titulaire d'un diplôme post-universitaire (MASTER II, DEA ou DESS) en statistiques, économétrie ou dans un domaine équivalent ;
Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le traitement et l'analyse des données avec des logiciels spécialisés ;
Critères généraux :
Avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives à la protection de l'enfant ;
Avoir des bonnes capacités d'écoute, de communication et de travail en équipe ;
Avoir une Maîtrise parfaite de l'outil informatique ;
Avoir une maîtrise parfaite du français (écrit, lu, parlé)

Pour plus d'informations sur les responsabilités du poste, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/538558?ApplicationSubSourceID=>

II- SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invités à déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le **15 mars 2021 à 11.55 heures, heure des Comores.**

Tout dossier incomplet ou soumis en ligne après le deadline (15 mars 2021) ne sera pas consi-

déré.

Seuls les dossiers de candidature incluant tous les documents requis pourront être retenus pour la sélection.

Remarques :

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

L'UNICEF est un environnement non-fumeur.
Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et recevront une réponse officielle à leur demande de candidature. Nos avis de vacances sont également disponibles sur le site

<http://www.unicef.org/about/employ/>

Bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement et rapidement à cet avis de vacance de poste dans notre plateforme de recrutement :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/5388558?ApplicationSubSourceID=>

Pour toutes informations additionnelles sur cette publication merci de contacter notre Associée Senior aux Ressources Humaines ramohamed@unicef.org ou notre Chef des Operations bpinah@unicef.org

**Comoros National Fishing Company ("CNFC")
Le Liquidateur
Annonce la vente des actifs de la CNFC**



Ahmed Tawfik Nassim en sa qualité de liquidateur de la CNFC, en référence à la Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Comoros National Fishing Company n° (1) / 2019 en le nommant liquidateur de la Société, annonce la vente aux enchères des actifs de la CNFC.

CNFC (ci-après «la Société») est une Société Anonyme avec le numéro d'enregistrement commercial (RC n° 174/11 - RA n° 4408-b-11).

Les actifs de la Société sont principalement situés en Grande Comore, l'une des îles de l'archipel des Comores.

Les actifs de la Société proposés à la vente comprennent le bâtiment abritant le siège social, un chantier de fabrication de bateaux, un centre de formation avec laboratoire, une cale d'ancrage ou mouillage, une usine de farine de poisson, une usine de glace, une usine de transformation de poisson, une usine de mise en conserve, une centrale électrique, une usine de dessalement / désalinisation et des bateaux.

Conditions requises de l'offre

L'intéressé doit:

* Fournir une preuve écrite raisonnablement satisfaisante au Liquidateur quant à la capacité financière du soumissionnaire de s'acquitter pleinement et en temps opportun de toutes les obligations, y compris le paiement en cash à la clôture de tout montant de la soumission retenue.

Dispositions générales pour les soumissionnaires intéressés :

- * La vente est effectuée pour l'ensemble des actifs de la Société sur la base « tel quel » et « où est ».
- * Toute offre limitée à une partie des actifs de la société sera rejetée.
- * La Société a le droit d'accepter ou de rejeter toute offre soumise.
- * Les soumissionnaires intéressés auront accès à la liste complète des actifs à vendre et à tous les documents de la vente aux enchères sur présentation du formulaire de pré-qualification et signature de l'Accord de Non-Divulgateion.
- * Pour recevoir le formulaire de pré-qualification et vous inscrire en tant que soumissionnaire intéressé et pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser au Liquidateur - à l'adresse courriel suivante au plus tard un mois après la publication de cette annonce.

Cnfc.inquiry@mazars.qa

Mentions légales

En soumettant le formulaire de pré-qualification, le Soumissionnaire est réputé avoir lu attentivement tous les documents d'enchères qu'il a reçus du Liquidateur. Chaque soumissionnaire intéressé doit donc mener ses propres enquêtes et analyses et vérifier la précision, l'adéquation, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des hypothèses, évaluations, déclarations et informations fournies et obtenir des conseils indépendants de sources appropriées. La soumission signifie et implique que le soumissionnaire a lu attentivement et par conséquent, a inconditionnellement et irrévocablement accepté tous les termes et conditions énoncés aux présentes.

Actifs résumés, mais ne se limitent pas aux éléments mentionnés ci-dessous:

Bâtiments et terrains du Site Principal	Bâtiments et terrains des Centres Communautaires	Bateaux et Machineries
Bâtiment de bureaux principal: 271 m ² Terrain: 30.360 m ²	Bâtiment de Mitsamiouli: 407 m ² Terrain: 1.570 m ²	Usine de traitement des eaux usées (8) Machines
Chantier de fabrication et de réparation de bateaux: 1.372 m ²	Bâtiment de Hatsambou: 407 m ² Terrain: 2.030 m ²	Balises de 18m bateau: (8) bateaux
Usine de glace: 468 m ²	Bâtiment de Djomani: 407 m ² Terrain: 3.850 m ²	Bateaux 9m: (12) bateaux
Usine de transformation de poisson: 671 m ²	Bâtiment de Hahaya: 407 m ² Terrain: 2.210 m ²	Bateaux 18m: (7) bateaux
Usine de Conserverie: 1.008 m ²	Bâtiment d'Itsandra: 407 m ² Terrain: 1.400 m ²	Usine de transformation de poisson avec (13) Machines
Usine de farine de poisson: 384 m ²	Bâtiment d'Iconi: 407 m ² Terrain: 1.260 m ²	Centrale électrique avec (3) Générateurs
Centre de formation / Laboratoire: 321 m ²	Bâtiment de Salimani: 407 m ² Terrain: 1.550 m ²	Usine de dessalement / désalinisation avec (3) Machines
Cale d'ancrage / mouillage: 243 m ²	Bâtiment de Chindini: 407 m ² Terrain: 18.210 m ²	Usine de farine de poisson avec (4) Machines
Usine de dessalement / désalinisation: 157 m ²	Bâtiment de Bangoi Hambou: 407 m ² Terrain: 4.500 m ²	Chaudière Shellmax avec (3) Machines
Centre de marché aux poissons: 379 m ²		

Ahmed Tawfik Nassim

Le Liquidateur de la CNFC

Ahmed Tawfik & Co. – Membre de Mazars